

Objet : Installation de la FFAFOS,
déclaration de Philippe Maquin, Président Fondateur de la FFAFOS et Président UNAFOS

Mai 2012

Constitution de la «FÉDÉRATION FRANÇAISE des ACTEURS de FORMATION en SÉCURITÉ» La FFAFOS - Pourquoi ? Comment ?

Rassembler autour d'une structure fédérale tous les acteurs de la formation en sécurité afin qu'ils puissent ensemble s'exprimer dans le respect de leur diversité mais par souci d'efficacité, d'une même voix forte. C'est l'objectif même du lancement de la FFAFOS avec plusieurs membres fondateurs bien au-delà de l'UNAFOS elle-même, seulement initiatrice. La Fédération est volontairement largement ouverte afin de répondre des manières les plus constructives, objectives et pragmatiques aux enjeux de la profession.

Une volonté partagée de rassembler tous les acteurs engagés de la formation en sécurité privée : associations spécialisées et indépendantes, syndicats patronaux, grandes organisations et institutions ou partenaires.

Il n'y a aucune volonté hégémonique dans notre démarche. Chacun gardera pleinement sa légitimité et ses spécificités. Notre confrère le SNOFOPS doit nous rejoindre et nous nous en félicitons d'avance. Nous disposerons ainsi d'une force de représentativité commune indispensable pour la reconnaissance et le développement des métiers de la formation en sécurité, d'un interlocuteur globalisé et non pas unique, reconnu par l'ensemble des professionnels de la sécurité privée.

Cooptés par les membres fondateurs, les acteurs de la formation en sécurité privée qui souhaiteront rejoindre la Fédération Nationale devront avoir une représentativité reconnue et une activité significative, liées étroitement à la formation des personnels de prévention et de sécurité : associations de formateurs par exemple. Le but même de cet élargissement au-delà des seules structures patronales et professionnelles rassemblant les organismes de formation est de permettre y compris aux opérateurs structurant du métier (financeurs notamment comme les OPCA), de s'impliquer dans une chaîne solidaire qui doit déboucher, ne l'oublions jamais, sur la mise à l'emploi et la professionnalisation exigeante de tout un métier. Ce dialogue constructif devra aussi être visionnaire et devra donc y compris s'ouvrir au-delà des frontières, à ceux en Europe et à l'international au travers d'organisation représentatives comme bien sûr la CoESS que nous allons solliciter.

Notre première ambition vise à nous imposer par la qualité de nos initiatives comme la structure privilégiée dans les échanges avec la branche et les pouvoirs publics : aux premiers rangs desquels notamment la Délégation Interministérielle à la Sécurité Privée, le CNAPS, la DLPAJ, la CPNEFP, les organisations de branche, Opcalia, Pôle Emploi

La FFAFOS aura pour mission d'accompagner sur les problématiques de la formation tous les professionnels de la sécurité privée, dans leurs démarches d'évaluation et de formation de leurs personnels, pour une meilleure qualité, compétence, savoir-faire, compétitivité. Pour réussir cela, il était devenu indispensable de mettre en place un facilitateur, un accélérateur, un rassembleur de toutes les énergies et les bonnes volontés.

Nous ne prendrons la place de personne mais bien au contraire la FFAFOS donnera à la parole et aux actions de tous plus de cohérence, de poids, d'écoute, d'efficacité pour réussir ensemble et faire avancer le métier dans l'intérêt général. Ce n'est pas un hasard si des grands acteurs de la formation comme par exemple l'AFPA nous accompagnent déjà. Mais, nous n'en resterons pas là.

Et notre première initiative vise à encore et encore à alerter le CNAPS sur les délais considérables de remises de cartes professionnelles provisoires par les CIAC qui freinent les entrées en formation préalable obligatoire sans parler des mises à l'emploi... Cette situation reste dramatique et il faut absolument que le CNAPS agisse y compris sur les Préfectures qui instruisent encore car ce n'est pas acceptable !

La FFAFOS prendra régulièrement ainsi la parole toujours pour défendre la profession dans l'intérêt général de nos métiers, des entreprises, des salariés et des stagiaires futurs salariés dans leur ensemble.

Un point positif à noter tout de même : le CQP APS version 1 va passer à 140 heures minimum en octobre prochain dans sa version 2, repoussée de quelques mois à peine puisqu'il était initialement prévu son arrêt en juin. C'est là une avancée dont il faut se féliciter et que nous réclamions depuis les débuts du CQP !